

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 10 avril 2012

L'an deux mil douze

Le 10 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 30 mars 2012

Présents : Mesdames NOGRETTE, CHAMPENOIS, PAULMIER et DUBUC, Messieurs LOUPIAS, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIN, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE S, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BONNET, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames PRAULT, PROT, DUBREUIL, BIDAULT et SOUVERAIN, Messieurs DOUADY, DUBOIS, RICHARD, FLEURY, DAUBORD, PERRET, NOYER, LALANGE JF et VALET.

Approbation des Comptes Administratifs

N°02/01-2012 - Compte Administratif Budget « Affaires économiques »

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe « affaires économiques », dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, en l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré ; Le Conseil Communautaire, à l'unanimité ,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				56 104.43		56 104.43
Opérations de l'exercice	92 409.40	95 221.80	316 810.13	147 225.07	409 219.53	242 446.87
TOTAUX	92 409.40	95 221.80	316 810.13	203 329.50	409 219.53	298 551.30
Résultats de clôture		2 812.40	113 480.63		113 480.63	2 812.40
Restes à réaliser			10 755.03	40 359.43	10 755.03	40 359.43
TOTAUX CUMULES	92 409.40	95 221.80	327 565.16	243 688.93	419 974.56	338 910.73
RESULTATS DEFINITIFS		2 812.40	83 876.23		81 063.83	

2) constate pour la comptabilité du Budget « Affaires Economiques », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N°02/02-2012 - Compte Administratif Budget « Logements »

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe « Logements », dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, en l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			70 795.17		70 795.17	
Opérations de l'exercice	160 169.08	203 898.41	388 060.30	211 574.22	548 229.38	415 472.63
TOTAUX	160 169.08	203 898.41	458 855.47	211 574.22	619 024.55	415 472.63
Résultats de clôture		43 729.33	247 281.25		203 551.92	
Restes à réaliser			0.00	46 760.00	0.00	46 760.00
TOTAUX CUMULES	160 169.08	203 898.41	458 855.47	258 334.22	619 024.55	462 232.63
RESULTATS DEFINITIFS		43 729.33	200 521.25		156 791.92	

- 2) constate pour la comptabilité du Budget « Logements », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

N°02/03-2012 - Compte Administratif Budget « Principal »

Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la commission finances, rappelle le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2011 du budget « Principal ». Il présente ensuite le compte administratif de l'exercice 2011 du budget correspondant, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS Président. En l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		150 742.05		428.14		151 170.19
Opérations de l'exercice	2 733 395.46	2 701 154.72	727 695.92	987 020.89	3 461 091.38	3 688 175.61
TOTAUX	2 733 395.46	2 851 896.77	727 695.92	987 449.03	3 461 091.38	3 839 345.80
Résultats de clôture		118 501.31		259 753.11		378 254.42
Restes à réaliser			239 453.09	110 958.09	239 453.09	110 958.09
TOTAUX CUMULES	2 733 395.46	2 851 896.77	967 149.01	1 098 407.12	3 700 544.47	3 950 303.89
RESULTATS DEFINITIFS		118 501.31		131 258.11		249 759.42

- 2) constate pour la comptabilité du Budget « Principal », les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Comptes de Gestion 2011 des Budgets Logements, Affaires économiques et Principal

N°02/04-2012 – Approbation des comptes de gestion 2011 dressés par Monsieur Xavier SAVARY, Trésorier

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BORGEAIS, Président de la commission Finances, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer ; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer, et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011 concernant les budgets Principal, Logements et Affaires économiques,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

A l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats

N°02/05-2012 – affectation des résultats des budgets Logements, Affaires économiques et Principal

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle au Conseil Communautaire que les **Compte Administratif 2011 des Budgets** :

- « **Principal** » est déficitaire en section de fonctionnement de **32 240,74 €** et excédentaire en section d'investissement de **259 324,97 €**.

- « **Logements** » est excédentaire en section de fonctionnement de **43 729,33 €** et déficitaire en section d'investissement de **176 486,08 €**.

- « **Affaires économiques** » est excédentaire en section de fonctionnement de **2 812,40 €** et déficitaire en section d'investissement de **169 585,06 €**,

Il propose donc d'affecter tout ou partie de ces résultats 2011 comme suit :

« Budget Principal » :

Excédent de fonctionnement clôture 2011 : 118 501,31 €

Excédent d'investissement clôture 2011 : 259 753,11 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

002 - Excédent de fonctionnement à reporter : 118 501,31 €

001 - Excédent d'investissement reporté : 259 753,11 €

« Budget Logements » :

Excédent de fonctionnement clôture 2011 : 43 729,33 €

Déficit d'investissement clôture 2011 : 176 486,08 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 - Déficit d'investissement à reporter : 247 281,25 €

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 43 729,33 €

« Budget Affaires Economiques »:

Excédent de fonctionnement clôture 2011 : 2 812,40 €

Déficit d'investissement clôture 2011 : 169 585,06 €

Les inscriptions budgétaires seront les suivantes :

001 - Déficit d'investissement reporté : 113 480,63€

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 812,40 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les propositions du Président de la commission «Finances », et décide les inscriptions budgétaires telles que proposées ci-dessus.

Finances

N°02/06-2012- décision modificative budget principal N°1

Monsieur le Président des Finances rappelle la délibération n°01/27-2012 relative à la vente du véhicule RENAULT immatriculé 6646QS36 à la commune de Martizay.

De plus, la participation au RPI MIGNE ROSNAY et l'acquisition de thermo-mallettes pour le service de portage de repas à domicile sont supérieures aux prévisions. Aussi il propose la décision modificative suivante

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</u>				
Contribution aux organismes de regroupement			6554	320 €
Versement du FNC su supplément familial	6456	320 €		
<u>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</u>				
Dépenses imprévues			020	1 300 €
Acquisition de thermomallettes			2188-169	1 200 €
<u>RECETTES d'INVESTISSEMENT</u>				
Vente véhicule			024	2 500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

N°02/07-2012- Retrait d'immobilisations de l'inventaire

Monsieur le Président de la commission Finances rappelle que suite à la vente du camion Renault immatriculé 6646 QS 36, il convient de le retirer des immobilisations de la Communauté de Communes inscrites au Budget Principal.

Compte	Libellé de l'immobilisation	N° de l'inventaire de la trésorerie	Année d'acquisition	Valeur d'origine
21571	Camion Renault 6646 QS 36	115	2007	3 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président

N°02/08-2012 – Attribution de subventions

Le Président informe le Conseil Communautaire que différentes associations ont adressé des demandes de subventions à la Communauté de Communes.

Suite à l'étude de ces dossiers, il propose d'attribuer les subventions comme suit :

Association	Montant proposé
Ecole de musique de la fanfare de MARTIZAY (Budget principal)	2 286,60 €
Club des entrepreneurs de la Brenne (Budget affaires économiques)	500,00 €
Total	2786.60 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du Président.

N°02/09-2012 – Logement 1 sentier de la Longueraie : Remboursement de frais

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la demande de Madame DEFFONTAINES – CHEMBAYIL, locataire du logement situé 1 sentier de la Longueraie à MEZIERES-EN-BRENNE, concernant la demande de prise en charge des frais de création de la ligne téléphonique de ce nouveau logement. Il propose d'accepter sa demande.

Madame DEFFONTAINES – CHEMBAYIL ayant réglé la facture correspondant à ces travaux, il convient de lui rembourser la somme de 69 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions du Président.

Voirie

N°02/10-2012 – Programme travaux de Voirie 2012 commune de Migné - demande de subvention FAR canton de St GAULTIER annule et remplace la précédente

Monsieur le Président de la Commission Voirie rappelle la délibération prise lors du dernier conseil communautaire concernant la demande de subvention FAR Voirie – Canton de ST Gaultier pour les travaux prévus sur la commune de Migné. Il informe le conseil communautaire que le montant de l'enveloppe réservée aux travaux de voirie est inférieur à celui indiqué lors du dernier conseil. Aussi, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Coût prévisionnel :

Total HT	69 738,08 €
TVA 19,6 %	<u>13 668,66 €</u>
TOTAL TTC	83 406,74 €

Plan de financement :

Subvention Département FAR Voirie (14.34 %)	10 000,00 €
Reste à la charge de la CDC	73 406.74 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus, décide de demander auprès du Conseil Général de l'Indre, une subvention au titre du FAR voirie 2012 - canton de ST GAULTIER.

Multiaccueil

N°02/11-2012 – Convention de mise à disposition de la responsable au profit de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Monsieur le Président de la Commission « Jeunesse, Sport, Culture » rappelle que notre collectivité a émis un avis favorable pour la codirection du multi accueil de Tournon-Saint-Martin géré par la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse avec notre Multi accueil de PAULNAY. Aussi, il convient de signer une convention pour acter les modalités de la mise à disposition de notre agent qui sera effective à compter du 1^{er} avril 2012.

Il donne lecture du projet de convention, validé par le Bureau, qu'il propose d'approuver. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de convention tel que proposé, et autorise le Président à signer ladite convention.

N°02/12-2012 – Modification du règlement de fonctionnement

Monsieur le Président de la Commission « Jeunesse, Sport, Culture » rappelle au Conseil Communautaire le règlement de fonctionnement du Multiaccueil de Paulnay.

Afin d'améliorer les conditions de fonctionnement de cette structure il convient de revoir certains points de ce règlement. Il donne lecture de la proposition de règlement approuvée par le Bureau. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de règlement tel que proposé

Poste de Martizay

N°02/13-2012 – Mise à l'étude du projet de délocalisation du Bureau de Poste de MARTIZAY : consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande de la Commune de MARTIZAY concernant le projet de délocalisation du Bureau de Poste.

Il rappelle que l'immeuble qui abrite le bureau de Poste, bien que transféré à la Communauté de communes Cœur de Brenne, reste propriété de la Commune de MARTIZAY. Ce considérant, la commune proposerait de mettre à disposition un autre local situé en centre Bourg, plus accessible pour accueillir le nouveau Bureau de Poste au rez-de-chaussée ; à l'étage, un logement serait réhabilité.

Suite aux réflexions du Bureau, le Président propose d'accepter le principe de ce projet sous réserve de sa faisabilité financière. Pour ce faire, il propose de lancer une consultation sous forme de marché à procédure adaptée, pour désigner un Maître d'œuvre qui sera chargé, dans un premier temps, de réaliser les études d'avant-projet nécessaires aux demandes de financement, puis dans une tranche conditionnelle liée à l'obtention de subventions, d'assurer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et décide d'étudier la faisabilité de ce projet. Le Président est chargé de lancer la consultation sous forme de marché à procédure adaptée, pour désigner un Maître d'œuvre selon les conditions listées ci-dessus.

Portage de repas à Domicile

N°02/14-2012 – Résultat de la consultation pour l'acquisition de thermo-mallettes

Monsieur le Président informe qu'une consultation pour la fourniture de thermo-mallettes pour le service portage de repas à domicile, sous forme d'un Marché à Procédure Adaptée a été lancée.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose de retenir l'offre de la société Henri JULIEN de Béthune (62400) pour la fourniture de 60 thermo-mallettes, pour un montant de 8 130.37 € HT soit 9 102.76 € TTC et de lui attribuer le marché. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et le charge de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ces fournitures.

N°02/15-2012 – Réhabilitation de deux logements 2 place Jean Moulin à MEZIERES EN BRENNE : avenant au marché de travaux

Monsieur le Président présente les devis pour travaux en plus-value et moins-value dans le cadre du marché pour la réhabilitation de deux logements 2 place Jean Moulin à MEZIERES-EN-BRENNE:

Lot N° 1 : Démolition / Maçonnerie / Enduit - Sarl LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON :

Démolition des parquets de l'étage	+ 1 092.08 € HT
Réalisation d'une chape allégée	+ 3 006.08 € HT

Mise aux normes des installations de chantier	+ 2 114.50 € HT
Moins-value pour bungalow de chantier	- 450,00 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis pour travaux en moins-value et supplémentaires présentés ci-dessus, et autorise le Président à signer les avenants correspondants.

Avis sur les projets actuels de production d'énergies renouvelables
--

N°02/16-2012 – Projet photovoltaïque à Villiers

Monsieur le Président informe le conseil communautaire du projet privé de création d'un parc photovoltaïque sur la commune de VILLIERS. Il propose d'émettre un avis favorable à ce dossier auprès du commissaire enquêteur. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à ce projet.

N°02/17-2012 – Avis sur le Schéma Régional Climat Air et énergie et plus particulièrement son volet annexe le Schéma régional Eolien et sur le projet de parc éolien sur la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire l'élaboration du Schéma Régional Climat, Air et Energie (SRCAE) et plus particulièrement son volet annexe le Schéma Régional Eolien (SRE). Ce dernier fixe notamment les zones qui seraient propices au développement éolien.

Les communes ont déjà fait l'objet de sollicitations de la part d'opérateurs qui souhaitent pouvoir développer des parcs éoliens sur le territoire.

En effet, une partie du territoire de la Communauté de Communes est identifié comme pouvant recevoir des éoliennes : PAULNAY et OBTERRE. Le Président informe que le conseil municipal de PAULNAY a émis un avis défavorable à un projet éolien sur la commune. La commune d'OBTERRE a émis un avis favorable sur son territoire.

Le Président précise que la Communauté de Communes de la Touraine du Sud a délibéré contre ce schéma régional. Il informe que le Bureau de Cœur de Brenne lors de sa dernière réunion a déjà pris position contre l'implantation d'éoliennes sur le territoire du Parc Naturel Régional. Devant ce sujet très sensible, il demande au conseil communautaire de se positionner et d'émettre un avis même si la Communauté de Communes n'a pas la compétence. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 5 absentions (Mmes DUBUC, NOGRETTE, Ms ALLELY, SAUVESTRE et TELLIER), 2 votes POUR (Mme PAULMIER, M.PROUTEAU) et 11 votes CONTRE, émet un avis défavorable au Schéma Régional Climat Air et Energie (SRCAE) et plus particulièrement son volet annexe le Schéma Régional Eolien (SRE), ainsi qu'au projet d'installation de parc éolien sur le territoire communautaire de Cœur de Brenne et du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Fait à St Michel en Brenne,

Le 13 avril 2012

Le Président,

Jean Louis CAMUS